

Le 22 avril 2024

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **vingt-deuxième jour du mois d'avril de l'an deux mille VINGT-QUATRE.**

**SONT PRÉSENTS** : Mesdames Constance Ramacieri et Johanne Fradette ainsi que Messieurs Brian Wharry, William Marsden, Andrew Phaneuf et Paul-Conrad Carignan.

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence de Monsieur Pierre Martineau, maire.

Le directeur général et greffier-trésorier Monsieur Matthieu Simoneau, est également présent conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

**1. Ouverture de la séance**

Le maire, Pierre Martineau, procède à l'ouverture de la séance, il est 10h08.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation au moins deux jours avant la tenue de la séance conformément à l'article 156 du Code municipal.

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil et aux citoyens que les délibérations et la période de questions, durant cette séance, porteront exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour, le tout conformément à l'article 153 du Code Municipal.

24-04-744

**2. Adoption de l'ordre du jour**

***Il est proposé par Constance Ramacieri  
Appuyé par Paul-C. Carignan  
Il est résolu***

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

24-04-745

**3. Octroi de contrat - Rampe de mise à l'eau**

**ATTENDU QUE** la municipalité a demandé une offre de service à la compagnie 9101 5438 Québec inc, nommé Marina Fitch Bay, pour effectuer les services en lien avec la station de lavage et les descentes de bateaux situées au parc Forand et au Carré Copp;

**ATTENDU QUE** le montant de l'offre de service soumis par la Marina Fitch Bay est de 118 500,00 \$ pour la gestion de la station de lavage et des descentes de bateaux pour l'année 2024;

***Il est proposé par Johanne Fradette  
Appuyé par Constance Ramacieri  
Il est résolu***

**QUE** le conseil octroi le contrat de gestion à la compagnie 9101 5438 Québec inc, Marina Fitch Bay, au montant de 118 500,00 \$ pour la gestion de la station de lavage et des descentes de bateaux pour l'année 2024, selon l'offre de service datée du 3 avril 2024;

**QUE** le conseil mandate le maire, Pierre Martineau et le directeur général, Matthieu Simoneau à signer pour et au nom de la municipalité le contrat relatif à la gestion de la station de lavage et des rampes de mises à l'eau pour la saison 2024.

ADOPTÉE



24-04-748

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

La levée de la séance est proposée par la conseillère Johanne Fradette, il est 10h15.

---

**M. Pierre Martineau**  
**Maire**

---

**M. Matthieu Simoneau**  
**Directeur général et**  
**greffier trésorier**